



POUR UN DROIT DES AFFAIRES AU SERVICE DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE

PROGRAMME

SEMINAIRE : RÉVISION DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS : TOUT SAVOIR SUR LES INNOVATIONS ET LEUR IMPACT SUR LES DISPOSITIONS STATUTAIRES DES SOCIÉTÉS EXISTANTES

Avec le parrainage du Secrétariat Permanent de l'OHADA (sous réserve d'accord)

Date d'entrée en vigueur de l'AUSCGIE révisé : 5 mai 2014

Yaoundé : 14 au 16 mai 2014 (Salle de conférence, Mansel Hôtel)

Kinshasa : 21 au 23 mai 2014 (Salle de conférence, Léon Hôtel)

Abidjan : 26 au 28 mai 2014 (Salle Portalis, Université des Lagunes)

Résultat attendu du séminaire

À l'issue de chacune de ces sessions de formation et de perfectionnement, les participants seront capables de :

- Identifier, de manière précise, **les dispositions de l'AUSCGIE de 1997 qui ont été modifiées et les nouvelles dispositions ajoutées par la réforme du 30 janvier 2014** ;
- Identifier **les clauses statutaires à mettre en harmonie avec l'AUSCGIE révisé et les modifications à y apporter** (selon chaque forme sociétaire) ;
- Maîtriser **le régime juridique de la mise en harmonie des statuts des sociétés commerciales** en général et celui de chaque forme de société commerciale admises par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales OHADA ;
- Rédiger et utiliser de manière concrète **les pactes d'actionnaires** tels que prévus par l'article 2-1 de l'AUSCGIE ;
- Adapter, **au sein des nouveaux statuts, le fonctionnement de la société aux standards de l'AUSCGIE révisé** (assemblée générale, conseil d'administration, direction générale de la société, organe de contrôle) ;
- Tout savoir sur le **régime des Sociétés par Actions Simplifiées**, celui des **sociétés à capitaux variables** ainsi que sur l'usage des NTIC dans les sociétés commerciales de l'espace OHADA.

Animateurs

Prof. Mayatta Ndiaye MBAYE, Université Cheikh Anta-Diop, Dakar, Membre de la CNO du Sénégal, ayant contribué aux travaux de réforme de l'AUSCGIE ;

M. Joseph KAMGA, Consultant en droit OHADA, Paris, chargé du suivi des réformes en droit OHADA à l'UNIDA, ayant suivi les travaux de réforme de l'AUSCGIE révisé ;

Me Véronique GONCALVES, Avocat au barreau de Paris, Enseignante en droit des sociétés à l'Université Paris X Nanterre, formatrice en droit OHADA (PAJ – Cameroun) ;

M. Florent KACOU BREDOUMOU, Juge au Tribunal de commerce d'Abidjan, formateur en droit des affaires, ayant suivi le processus de réforme.

Jour 1

8H30 - 9H15

- Mots de bienvenue des organisateurs
- Allocution d'ouverture de Monsieur le Secrétaire Permanent de l'OHADA
- Présentation et recueil des attentes des participants

9h20 – 9h40

Présentation du contexte et de l'esprit général de la réforme de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

10h00 -10h15

Pauses café (15 min)

10h20 - 10h40

Les critères d'identification des dispositions supprimées et relevé des nouvelles dispositions introduites par l'AUSCGIE révisé.

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (30 min)

11h10 - 11h40

L'impact de la révision de l'AUSCGIE sur les statuts des sociétés et le régime de leur mise en harmonie (selon chaque forme sociétaire admise en droit OHADA)

12h10 -12h40

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (30 min)

12h40 - 13h40

Pause déjeuner

13h40 - 14h00

Le régime juridique et les usages possibles du pacte d'actionnaires au sein des sociétés commerciales. Bonus : un modèle de pacte d'actionnaires (de droit OHADA) sera remis à tout participant dans le cadre de l'atelier qui y sera consacré

14h00 – 14h20

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

14h20 – 14h40

Méthodologie de rédaction et étude du contenu de quelques modèles de pacte d'actionnaires couramment utilisés dans les SARL, SAS et les SA.

15h00 - 15h20

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

15h20 – 16h30

Travaux en ateliers et partage d'expériences, (4 cas pratiques à partir des modèles de statuts, des actes sociétaires et du pacte d'actionnaires)

Jour 2

8H30 - 9H15

L'originalité de la société par actions simplifiée au regard des attentes de l'investisseur africain : cadre légal minimum, flexibilité contractuelle, flexibilité dans la gouvernance

9h15 -9h45

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (30 min)

9h45 - 10h10

La société à capital variable et ses usages pratiques : comment la constituer, quelles clauses spécifiques insérer dans les statuts, le régime spécifique des opérations sur le capital, le statut des associés

10h10 – 10h30

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

10h30 - 10h45

Pauses café (15 min)

10H45 - 12H20

Travaux en ateliers, cas pratiques : comment rédiger les statuts d'une société par actions simplifiée (1). Les pièges à éviter dans la rédaction des clauses des statuts des sociétés à capital variable (2)

Bonus : un modèle des statuts de SAS et de la SA à capital variable (de droit OHADA) seront remis à chaque participant pour le besoin de cet atelier

12h20 -13h35

Pause déjeuner

13h35 - 14h10

Le nouveau régime des opérations sur les droits d'associés et valeurs mobilières : l'impact de la réforme sur la cession des parts et des actions, le droit de préemption et l'agrément

14h10 – 14h30

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

14h30 - 15h10

Le nouveau régime des nullités des actes des organes délibérants et de gestion des sociétés commerciales après la réforme de l'AUSCGIE

15h10 - 15h30

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (20 min)

15h30- 16h00

Présentation du rapport de synthèse des journées 1 et 2

Jour 3

8H30 - 9H15

Le nouveau cadre juridique de fonctionnement des organes délibérants au sein des sociétés commerciales après la réforme : convocation des réunions et assemblées par E-mail, tenue des assemblées générales par visioconférence

9h15 -9h45

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (30 min)

9h45 - 10h00

Pauses café (15 min)

10h50 - 11h20

L'intérêt et l'utilité pratique du secrétariat juridique dans la vie de la société commerciale OHADA : opportunité à saisir pour les notaires de l'espace OHADA et les autres professionnels intervenant auprès des sociétés commerciales.

11h20 - 11h50

Questions et échanges avec les participants sur les points pratiques (30 min)

11h50 - 12h15

Présentation du rapport général des travaux et recommandations pratiques

12h15 -14h00

Mots de clôture, remise des attestations de formation et déjeuner de clôture



BULLETIN D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE DE FORMATION

Titre de la formation : _____

Date : _____

Lieu : _____

Pour vous inscrire à l'une de nos formations, merci de compléter intégralement ce formulaire d'inscription.

Mr Mme Melle

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ORGANISME :

COURRIEL :

TEL :

Modalités de validation de votre inscription :

Complétez et renvoyez ce formulaire d'inscription dûment rempli par e-mail à : ✉ seminaire@aedj.org

- À l'attention de Mme Monique DJUIDJE

ou de

M. Fidèle NDRAMAN

Tel : +237 74736385

Tel : +225 07100246

Tel : + 237 99660681

Me Roger MULAMBA

Inscription par SMS : +237 99599637 / +243 990186199

Tel : +243 854200244

FRAIS DE PARTICIPATION¹ :

Formations inter-entreprises :

- 350 000 FCFA/ Participant (Hors taxe)

Formations intra ou sur mesure

- Nous contacter pour demander un devis

REGLEMENT² :

- En espèces contre reçu :
- Chèque à l'ordre de l'AEDJ (les chèques sont acceptés exclusivement pour les résidents de RDC, Cameroun et Côte d'Ivoire)

- Virements internationaux sur le compte de l'AEDJ domicilié à Paris en France (frais de banque à la charge du payeur) :

BANQUE BNP Paribas, Agence Paris Porte d'Orléans

RIB 30004-02109-00010057045-77

IBAN FR76 3000 4 021 09 00 0100 5704 5 77

Code B.I.C. BNPAFRPPGB

Merci d'indiquer le nom du participant et la référence de la formation

LES SESSIONS : entourez la session de votre choix

Yaoundé (du 14 au 16 mai 2014)

Kinshasa (du 20 au 22 mai 2014)

Abidjan (du 26 au 28 mai 2014)

N.B : Les factures vous seront remises au début du séminaire ou préalablement, sur demande.

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit à l'AEDJ et lui parvenir au moins cinq (V) jours avant le début de la formation. Pour toute annulation effectuée moins de cinq (V) jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant, l'AEDJ facturera au participant inscrit 100% du prix de la formation.

À :

Signature et cachet de l'entreprise

Le :

Nom du signataire :

Fonction :

IMPORTANT :

- Afin de bien organiser l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir **vous présenter ½ heure avant le début de la manifestation**
- Merci de renvoyer votre bulletin d'inscription dûment rempli **avant la date de la formation.**
- **Vous pouvez nous adresser par mail, avant la session de formation, vos questions et préoccupations pratiques en relation avec la thématique retenue pour la formation.**

¹ Le tarif comprend l'accès au séminaire, aux pauses-café et déjeuner exclusivement. Les communications vous seront adressées par messagerie électronique. **Un exemplaire du Journal officiel de l'OHADA publiant l'AUSCGIE révisé sera remis à tout participant.**

² A réception du bulletin d'inscription et du règlement, une lettre ou courriel de confirmation sera adressé au participant. De même à l'issue de la formation, **une attestation de participation** sera adressée à tout participant.